



**RÉUNION DU BUREAU DU CNIS
du 31 mars 2011**

Relevé de conclusions

Participants

<u>Membres du Bureau</u>	<u>Organisme représenté ou titre de présence</u>
M. Jean-Luc BIACABE	ACFCI
M. Jean-Philippe COTIS	Directeur général de l'Insee
M. Henri CHEYNEL	FBF
Mme Joëlle DELAIR	CFDT
M. Patrick DUCHATEAU	MEDEF
M. Jean-Pierre DUPORT	Président du Cnis, président du Bureau
M. Denis DURAND	CGT
M. Charles EL NOUTY	CGPME
M. Jacques FOURNIER	Banque de France
M. François-Xavier HUARD	APCM
M. Patrick MARESCHAL	Représentant des collectivités territoriales
Mme Roxane SILBERMAN	Représentante des chercheurs en sciences économiques ou sociales
M. François VINCENT	CFE-CGC

Autres participants

M. Pierre AUDIBERT	Insee
M. Jean-Marc BEGUIN	Insee
Mme Marie-Hélène BOULIDARD	Co-rapporteur du groupe de travail sur la diffusion des données du recensement de la population
M. Philippe CLAIRET	Insee
M. François CLANCHÉ	Insee
M. Philippe CUNEO	Secrétaire général du Cnis
M. Jean-Claude FRÉCON	Président de la Cnerp
M. Jean-Pierre LE GLÉAU	Insee
M. Stéfan LOLLIVIER	Insee
M. Bruno TRÉGOUËT	SOeS
M. Pierre VALENTIN	Président du groupe de travail sur le microcrédit
Mme Dalila VIENNE	Secrétaire générale adjointe du Cnis

Excusés

M.	Olivier Garnier	Personnalité qualifiée, directeur général adjoint de SGAM
M.	Arnold PUECH D'ALISSAC	Fnsea
M.	Gilles POUZIN	CFTC
M.	Benoît ROBIN	CGT-FO

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction.....	3
I. Actualités – Jean-Philippe Cotis	4
II. Présentation du rapport du groupe de travail sur le microcrédit.....	9
III. Présentation du rapport du groupe de travail sur la diffusion des données du recensement de la population	14
IV. Présentation du mandat du groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement de la population	18
V. Bilan détaillé 2010 du programme de travail de la statistique publique.....	20
VI. Activités prévisionnelles du Cnis sur 2011.....	23
VII. Questions diverses.....	24
Conclusion	24

Introduction

Le Président, Jean-Pierre DUPORT présente les excuses de Gilles Pouzin, Benoît Robin, Antoine Magnier, Catherine Lion et Fabienne Rosenwald. Il accueille pour la première fois Jacques Fournier (représentant la Banque de France) et François-Xavier Huard (représentant l'APCM). Il précise également que Patrick Mareschal assistera ce jour à sa dernière réunion du Bureau, ayant décidé ne pas être candidat à sa propre succession à la présidence du conseil général de Loire-Atlantique. Suite à l'élection des présidents de conseils généraux, il appartiendra aux représentants des collectivités locales de désigner un nouveau représentant au sein du Bureau. Celui-ci pourrait être à nouveau un président de conseil général.

Jean-Pierre DUPORT salue à cette occasion la contribution de Patrick Mareschal aux travaux du Cnis. Il insiste notamment sur le succès du colloque organisé à Nantes avec l'Association des Départements de France (ADF), ayant permis d'engager des travaux sur les indicateurs sociaux départementaux, à travers un groupe de travail présidé par Joël Guist'hau.

Patrick MARESCHAL se réjouit d'avoir pu contribuer à repositionner l'ADF dans les débats, compte tenu des besoins d'appréhender à ce niveau un certain nombre de données statistiques, notamment dans le domaine social. Il confirme qu'il demeurera disponible pour répondre aux sollicitations du Cnis. Il évoque également une possible participation aux travaux du Comité régional pour l'information économique et sociale (CRIES) en région Pays de la Loire.

Jean-Pierre DUPORT indique que **Benoît Robin** a, quant à lui, adressé deux courriers à l'attention du président du Cnis. Le premier formule le souhait que le projet de modification de l'accès aux données confidentielles par Eurostat, exposé lors de la réunion du Comité du secret statistique du 10 mars 2011, soit réexposé et discuté lors d'un prochain Bureau du Cnis.

A travers ce même courrier, Benoît Robin observe avec intérêt l'initiative du secrétariat général du Cnis de diffuser, pour information, l'invitation quant à la tenue et l'organisation du colloque statistique intersyndical du 30 mars 2011, en souhaitant que ceci puisse s'effectuer également pour toutes autres manifestations touchant à la statistique et dont les membres du Bureau n'auraient pas nécessairement connaissance.

Le second courrier adressé par Benoît Robin relève avec satisfaction l'envoi de différents documents par le secrétariat général du Cnis et en particulier du tableau relatif aux thèmes prévisionnels des commissions du Cnis pour 2011. Le courrier souligne l'intérêt de l'ensemble des projets retenus, en s'étonnant toutefois que les questions ayant trait aux revenus et aux salaires n'aient pas été reprises dans le programme de travail de la commission « emploi, qualification et revenus du travail ».

Philippe CUNEO précise que le thème « revenus » est suivi dans le cadre de la commission « Démographie et questions sociales », notamment à travers le suivi du rapport Quinet.

Benoît Robin confirme par ailleurs que la CGT-FO participera à la rencontre du Cnis organisée le 16 mai 2011 autour du thème « travail-santé ».

Jean-Pierre DUPORT ajoute qu'une remarque de Benoît Robin concernant le projet de mandat du groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement sera exposée ultérieurement. Il précise que les membres du Bureau informés de la tenue de manifestations ayant trait à la statistique décideront bien sûr eux-mêmes d'y participer ou non. Il s'agit d'une information, pas d'une invitation.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Jean-Pierre DUPORT annonce avoir été reçu, en compagnie du Directeur général de l'Insee, par le Directeur général des finances publiques. Ce dernier a réaffirmé

son souhait de collaborer activement avec l'appareil statistique public, en mettant à disposition les données fiscales aujourd'hui non disponibles. Les suites du rapport d'Yvon Ollivier sur la mesure des dépenses de l'État à l'échelle territoriale ont notamment été évoquées, de même que les attentes suscitées par le fichier Filocom. Différents groupes de travail seront mis en place pour examiner les conditions techniques d'accès aux données fiscales. Le secrétariat général du Cnis assurera un suivi de ces questions. Une réunion organisée à l'automne 2011 devrait permettre de faire le point sur l'avancement des travaux.

Jean-Pierre DUPORT fait également part de ses préoccupations concernant la réalisation de l'enquête logement. Il explique que le secrétaire d'État au logement, Benoît Apparu, a sollicité le Directeur général de l'Insee pour demander une accélération du calendrier de réalisation de l'enquête logement. Jean-Pierre DUPORT assure que le Cnis soutiendra l'Insee dans sa position. L'enquête logement constituant une pièce maîtresse dans le dispositif de connaissance des conditions de logement, il paraîtrait irrecevable pour ses utilisateurs d'en dégrader l'apport par une précipitation de son calendrier, en vue de répondre à des besoins ponctuels. Les possibilités d'accélération devront donc être étudiées avec attention.

Jean-Pierre DUPORT indique avoir été auditionné par Bernard Panher, député de la Meuse, dans le cadre de sa mission, confiée par le Président de la République, relative aux mesures de simplification et à la concertation dans le domaine de l'environnement. Les remarques formulées à cette occasion ont été reprises sur le blog ouvert par Bernard Panher. La proposition de permettre aux parlementaires de saisir le Cnis n'a toutefois pas été retenue. L'accent a été mis sur le développement de la connaissance statistique dans le domaine des gaz à effet de serre. La nécessité de préserver un équilibre dans la composition des commissions thématiques du Cnis a été défendue.

Jean-Pierre DUPORT constate avec regret qu'aucune date n'a été communiquée à ce jour concernant la mise en ligne du nouveau site du Cnis. Il souhaite que le directeur de la communication de l'Insee puisse fournir une date prévisionnelle.

Jean-Pierre DUPORT annonce que l'expérimentation de la procédure d'étalonnage des sources statistiques privées sur les données de la FNAIM devrait pouvoir être discutée à l'occasion de la réunion du Bureau du 29 juin 2011. Il remercie également Pierre Valentin et Jean-Paul Pollin d'avoir accepté que le rapport sur le microcrédit soit discuté au sein du Bureau, avant sa présentation devant la commission « système financier et financement de l'économie », le 8 avril 2011. La réunion du Bureau du 29 juin pourra ainsi être consacrée à la présentation du rapport sur le mal-logement, à l'examen de la procédure d'étalonnage des sources statistiques privées, à l'examen du processus de labellisation de l'Autorité de la statistique publique, ainsi qu'à la discussion avec les présidents de commissions thématiques.

I. Actualités – Jean-Philippe Cotis

Jean-Philippe COTIS rappelle que l'Insee est amené à s'impliquer de manière croissante dans la statistique européenne et internationale, comme en atteste l'élection pour deux ans de son directeur général à la présidence du groupe de partenariat européen. Il précise que le groupe de partenariat européen est une émanation du Comité statistique européen rassemblant les directeurs généraux des instituts statistiques nationaux. Le groupe de partenariat européen est ainsi composé de huit directeurs d'instituts statistiques nationaux, ainsi que du directeur général d'Eurostat et de son adjoint. Doté d'une mission de réflexion stratégique et de gouvernance, le groupe de partenariat européen facilite notamment la coopération entre Eurostat et les États membres. Un travail de détermination de priorités négatives pour les années 2012 et suivantes a ainsi été engagé. Dans cet esprit, une enquête a été menée, fin 2010, auprès des instituts statistiques nationaux sur les priorités en matière de simplification des obligations européennes. Un groupe de travail de directeurs généraux a été chargé d'élaborer des propositions pour faire face aux contraintes budgétaires. Ces propositions seront présentées en mai 2011 au Comité statistique européen, après consultation de l'ESAC. A ce stade, la réflexion a mis en évidence

une importante disparité entre les méthodes et les attentes en matière de simplification. A première vue, des économies budgétaires ne seront possibles qu'à travers un effort ciblé sur les grandes opérations portant sur : le commerce intracommunautaire (Intrastat), les prix, les statistiques d'entreprises (Prodcom), les statistiques sur l'énergie, l'environnement et l'agriculture. Aucune recommandation n'a été formulée dans le domaine des statistiques sociales. Celles-ci sont apparues représenter une charge de collecte faible pour les ménages, tout en constituant une charge bien plus importante pour les appareils statistiques. Le débat sur les statistiques relatives au commerce extérieur devrait s'engager rapidement, avec le concours de la France. Le Cnis contribuera à la réflexion par une meilleure compréhension des attentes des utilisateurs.

Au niveau européen, une révision du règlement définissant les conditions d'accès des chercheurs aux données confidentielles a par ailleurs été engagée. A ce stade, aucun des changements proposés par la Commission ne semble faire l'objet d'un consensus. La discussion sera reprise par un groupe technique, au sein duquel la France est représentée. Il s'agira pour l'Insee de poursuivre sa politique d'ouverture de l'accès aux chercheurs, tout en veillant à un strict respect des règles nationales de préservation de la confidentialité.

Au sein du service statistique public, l'accès des chercheurs aux données individuelles a été étendu à travers le projet de centre d'accès sécurisé à distance (CASD), lauréat de la première vague d'appels à projets d'équipements d'excellence du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le CASD a été conçu par le GENES et l'Insee pour permettre de travailler sur des bases de données individuelles détaillées, dans un environnement sécurisé, respectant les exigences de la Cnil et les règles de confidentialité les plus rigoureuses. Le réseau Quêtelet et les acteurs du campus de Saclay (ENS Cachan, Polytechnique, HEC) ont également été associés. Le GENES, fort de son statut d'établissement public, recevra un financement d'un montant de 4 millions d'euros pour développer le CASD et accroître le champ des données de la statistique publique accessible aux chercheurs. Le rayonnement du GENES s'en trouvera accru, sans remise en cause de ses liens étroits avec l'Insee.

Jean-Philippe COTIS revient également sur sa rencontre avec le Directeur général des finances publiques, à l'initiative du Président du Cnis. Plusieurs groupes de travail seront mis en place sous la responsabilité de l'Insee, pour permettre un usage plus large des fichiers fiscaux par la statistique publique. La DGFIP souhaiterait par ailleurs voir l'un de ses bureaux devenir un service statistique ministériel – ce qui pourrait favoriser encore les collaborations avec le service statistique public.

En matière d'actualité statistique, Jean-Philippe COTIS aborde le thème du coût horaire du travail. Il rappelle qu'en décembre 2010, des estimations ont été adressées à Eurostat pour faire ensuite l'objet de correctifs – la durée du travail ayant été initialement fortement sous-estimée. Contrairement à ce qui avait été indiqué, le coût horaire du travail en France serait très légèrement inférieur à celui observé en Allemagne. Une mission d'audit a été confiée à l'Inspection générale de l'Insee pour étudier les dysfonctionnements constatés, extrêmement coûteux pour la réputation du système statistique. Toute la chaîne nécessiterait d'être revue, jusqu'au niveau européen.

L'utilité de l'enquête famille et logements, dont les thèmes répondent à une demande exprimée par le Cnis, a été réaffirmé par la CNERP, notamment pour l'étude des familles complexes et des résidences multiples. Les enquêtes famille et logements donnent lieu à des analyses fines, sur la fécondité par génération ou l'étude des disparités régionales. Les tests réalisés en 2010 ont permis de démontrer la grande acceptabilité du questionnaire par les ménages. Toutes les garanties ont par ailleurs été prises pour respecter la confidentialité des réponses. Parmi les maires des 1 546 communes sollicités, 93 % se sont portés volontaires. 5 ont finalement souhaité se rétracter, dont le maire de Deauville, en explicitant clairement leurs motivations. L'opportunité du sujet et la méthode de collecte n'ont pas été mis en cause. Les arguments avancés par les maires réticents ont néanmoins été entendus. Un bilan de l'opération sera dressé au vu des premiers résultats, de leur qualité et de l'intérêt que les utilisateurs y porteront.

Les résultats du quatrième trimestre 2010 de l'enquête emploi ont mis en évidence des évolutions différentes entre les effectifs de la catégorie A des DEFM (+ 62 000 en 2010) et le nombre de chômeurs au sens du BIT (- 93 000 en 2010). Le relèvement progressif de l'âge minimal d'accès à la dispense de recherche d'emploi pourrait avoir entraîné une hausse du nombre de demandeurs d'emploi de 55 ans et

plus enregistrés par le Pôle Emploi, sans répercussion sur le nombre de chômeurs au sens du BIT. Les nouvelles dispositions relatives aux obligations de recherche d'emploi des bénéficiaires du RSA pourraient avoir accru le nombre de demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi, sans impact immédiat sur le nombre de chômeurs au sens du BIT.

A la lumière de ces trois thèmes d'actualité, Jean-Philippe COTIS insiste sur l'importance d'améliorer la capacité du service statistique public à communiquer sur ses travaux. Dans ce domaine, le dialogue étroit et régulier mis en place par l'Insee avec la presse commence à porter ses fruits. Les médias exposent dorénavant les travaux de l'Insee de manière plus construite et avec davantage de pédagogie. Les efforts devront néanmoins être poursuivis – certains chiffres faisant toujours débat. Un plan de communication à destination du grand public sera mis en œuvre autour de deux axes : le chômage et l'emploi d'une part ; le pouvoir d'achat d'autre part. Le Cnis pourrait être consulté sur les actions prévues ou à engager.

Jean-Philippe COTIS confirme avoir reçu un courrier du Secrétaire d'État chargé du logement s'inquiétant d'une réalisation trop tardive de l'enquête logement (prévue pour 2013) et demandant son anticipation. Des échanges avec le ministre et ses collaborateurs sont en cours. Des moyens pourraient être dégagés, par le SOeS et/ou l'Insee, pour exploiter plus rapidement un certain nombre de données existantes, tirées notamment du panel sur les revenus et les conditions de vie. L'enquête logement demeure quant à elle programmée pour 2013, dans les conditions présentées au Cnis à l'automne 2010.

S'agissant des démarches de simplification du contexte administratif et de l'environnement des entreprises, Jean-Philippe COTIS fait état d'une mission confiée par le Président de la République à Jean-Luc Warsmann, député des Ardennes. De nombreuses propositions ont déjà été recueillies auprès de diverses institutions, syndicats nationaux et assemblées de concertation régionales. L'Insee est par ailleurs représenté dans le groupe de travail chargé de rendre un avis sur les mesures proposées. L'une d'elle demande la réduction du nombre d'enquêtes auprès des entreprises. Le sujet préoccupe aujourd'hui les organisations professionnelles, se faisant l'écho des doléances des entreprises quant à la charge associée. La discussion avec les organisations professionnelles sera rouverte, pour mettre au point de nouvelles pistes de simplification et mieux valoriser les travaux du service statistique public. Le Cnis sera directement concerné par cette concertation, dont la forme reste à définir.

Jean-Pierre DUPORT propose d'ouvrir le débat, en souhaitant que les sujets européens puissent être de nouveau abordés en juin 2011.

Roxane SILBERMAN s'interroge sur l'absence de recommandation, au niveau européen, concernant les statistiques sociales. Faut-il supposer qu'il y aurait un possible impact des réductions budgétaires dans ce domaine ?

S'agissant de l'accès sécurisé pour les chercheurs, Roxane SILBERMAN souligne que l'Insee et le GENES participent sur ce sujet à un projet européen financé par la Commission européenne, en partenariat avec les archives de données membres du CESSDA et des universités. Le projet Data without Boundaries qui est coordonné par le Réseau Quetelet vise à construire un réseau sécurisé européen et distribué pour l'accès des chercheurs aux données très détaillées. L'Insee devrait également prendre part à un ESSNet sur cette question. Un tel système européen d'accès distribué à distance pourrait s'appuyer sur les centres d'accès sécurisés nationaux. Une évolution du règlement européen sera effectivement nécessaire mais la question se posera également de l'harmonisation des procédures d'accréditation des chercheurs (pour la France via le Comité du secret statistique) très différentes d'un pays à l'autre.

Par ailleurs, Roxane SILBERMAN demande comment les chercheurs seront associés ou informés des discussions menés avec la DGFIP.

En ce qui concerne la mesure du coût horaire du travail, Roxane SILBERMAN constate que, en dépit des correctifs apportés, l'impact des premières données diffusées est resté fort. Comme souvent, c'est la première communication à laquelle les médias font largement place qui reste ancrée dans les esprits, les correctifs ne faisant pas l'objet d'une même attention des médias.

Jean-Luc BIACABE fait observer que les statistiques relatives au coût horaire du travail ont pu être rectifiées grâce à une collaboration entre utilisateurs et producteurs – l'incohérence des mesures initiales ayant été relevée, sans aucune volonté de polémique, par un institut de conjoncture (Coe-Rexecode).

En ce qui concerne les simplifications administratives, Jean-Luc BIACABE fait état d'une demande récurrente de la part des entreprises pour en finir avec les questionnements redondants. Lors d'assises régionales, un représentant de l'URSSAF a toutefois attiré l'attention sur un problème de non compatibilité des données, en raison de caractères de séparation différents (virgule ou point) utilisés par les administrations. Face à ce type d'enjeux, le Cnis pourrait émettre des recommandations en vue de permettre la fusion des bases.

Denis DURAND constate que les thèmes abordés par le Directeur Général de l'Insee sont également discutés au sein de l'ESAC. Concernant l'accès aux données individuelles, il rappelle qu'un groupe de travail temporaire constitué par l'ESAC a émis un avis, à disposition des membres du Bureau. Un avis est également en cours de préparation concernant la définition des priorités négatives, à l'occasion de l'examen du programme statistique pour 2012. L'avis en question devrait soutenir l'identification de priorités négatives mais également de priorités positives, en lien avec la mesure du bien-être au-delà du PIB, la mesure des inégalités sociales et la fourniture d'informations aux décideurs de politiques économiques (sur demande de la BCE). L'ESAC devrait faire observer que, dans les périodes de crise, des moyens supplémentaires nécessiteraient d'être alloués aux services statistiques, au regard du coût représenté par le fait de ne pas disposer de statistiques dans un certain nombre de domaines. Une consultation de l'ESAC interviendra également sur le prochain programme à moyen terme. Un avis devrait être émis sur ce point aux environs du mois de juin 2011.

Denis DURAND explique par ailleurs que des propositions d'allègement de travaux dans le domaine des statistiques sociales ont bien été transmises par Eurostat à l'ESAC. L'ESAC a cependant appelé à la prudence dans cette voie. Du reste, Denis DURAND mentionne la production par Eurostat d'un document extrêmement pédagogique pour une réforme globale des statistiques sociales dans l'Union Européenne.

Denis DURAND ajoute que les échanges entre le niveau européen et le niveau national sont aujourd'hui intenses, comme en témoigne la participation de trois membres de l'ESAC (dont sa présidente) au colloque statistique intersyndical du 30 mars 2011. Le Cnis y était également représenté.

S'agissant de l'enquête logement, Denis DURAND rappelle que le Cnis a exprimé l'avis suivant lors de sa dernière assemblée : *« Le Conseil insiste pour que l'enquête nationale sur le logement, indispensable pour une connaissance approfondie des conditions de logement, soit à l'avenir réalisée à un rythme quinquennal. Il souhaite que l'échantillon de l'enquête 2013 soit suffisant pour fournir des informations à un niveau de détail comparable à celui que permettait l'enquête 2006. »*

Jean-Philippe COTIS assure que le service statistique public français demeure fortement impliqué dans les travaux relatifs à la mesure du bien-être. Des propositions extrêmement riches devraient ainsi pouvoir être formulées au niveau européen. Dans le prolongement du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, trois groupes de travail rendront leurs conclusions avant l'été 2011. Un programme de travail européen sera ensuite construit, avec une approche extrêmement ambitieuse.

Jean-Philippe COTIS confirme par ailleurs l'importance de dégager des priorités négatives pour faire face à des contraintes budgétaires fortes. Les efforts de mutualisation au niveau européen contribueront également à renforcer les marges de manœuvre.

Jean-Philippe COTIS salue également la manière dont le secteur privé a pu apporter son concours à la statistique publique dans la rectification des statistiques relatives au coût du travail. Une invraisemblance a pu ainsi être immédiatement repérée et corrigée. A une mauvaise appréciation de la durée du travail, s'était ajoutée une absence de contrôle au travers des processus internes et européens. L'audit interne

commandé à l'Inspection générale de l'Insee devrait permettre d'adopter des procédures et des règles de gouvernance plus rigoureuses. L'instabilité des équipes dans le cadre de ce type d'opérations quadri-annuelles devra être prise en compte.

Jean-Pierre DUPORT indique que les chercheurs ne seront pas associés aux travaux menés avec la DGFIP. Des observations pourront néanmoins être formulées à travers le Cnis.

Roxane SILBERMAN insiste sur la nécessité de faire en sorte que les préoccupations des chercheurs puissent être prises en compte.

Jean-Pierre DUPORT souligne que tel est l'un des rôles du Cnis.

S'agissant des recommandations ayant trait aux statistiques sociales, **Philippe CUNEO** explique que le Directeur général de la statistique finlandaise a présenté au bureau du Comité du système statistique européen les premiers résultats de l'audit mené auprès des instituts statistiques nationaux. Dans ce cadre, peu de propositions ont été remontées concernant les statistiques sociales. A l'automne 2011, la conférence annuelle des directeurs généraux d'instituts statistiques devrait toutefois être consacrée au redéploiement des statistiques sociales, en vue de mieux répondre aux nouvelles problématiques (mesure du bien-être, projet de réorganisation des statistiques sociales d'Eurostat, définition de priorités négatives, etc.).

S'agissant de la refonte du site internet du Cnis, Philippe CUNEO explique que, conformément à la charte du ministère des finances, le logiciel Jahia a été utilisé. Or ce logiciel, d'utilisation libre mais nécessitant de faire appel à l'éditeur pour un certain nombre de services, a généré un certain nombre de dysfonctionnements. L'audit de sécurité réalisé avant la mise en ligne prévisionnelle s'est notamment avéré désastreux. L'ouverture du site a donc été retardée. Des discussions sont aujourd'hui en cours avec l'éditeur. A l'avenir, une conduite de projet plus agile vis-à-vis des nouvelles technologies pourrait être privilégiée. Une réflexion devrait être menée sur ce point dans le cadre de la mise en place d'une direction de la méthodologie au sein de l'Insee.

Jean-Marc BEGUIN explique que, parallèlement aux travaux de la commission Warsmann, une consultation du terrain a été initiée par le Gouvernement sur le thème de la simplification administrative, au travers d'assises régionales organisées sous l'égide des préfets de régions. Une centralisation des assises régionales interviendra le 21 avril 2011. Des préoccupations fortes devraient être exprimées à cette occasion, dont certaines concerneront la statistique. Un certain nombre de propositions devraient être peu en phase avec la réalité (fusion de l'ensemble des enquêtes auprès des entreprises, cessation des enquêtes et interrogation des branches, interrogation directe d'EDF concernant les consommations électriques, etc.) ; d'autres devraient traduire l'attente des entreprises vis-à-vis du partage des données administratives, en vue de supprimer les questionnements redondants. En fonction des arbitrages politiques, certaines décisions pourraient s'avérer délicates à mettre en œuvre mais pas les échanges de données entre administrations plébiscitées par les entreprises. Du reste, Jean-Marc BEGUIN souligne que, dans le cadre de RESANE, des données sont aujourd'hui collectées auprès de l'administration fiscale, sans réticence de leur part.

Stéfan LOLLIVIER explique que la statistique sociale européenne, plus jeune que la statistique économique européenne, est encore en période d'extension. Les efforts portent donc aujourd'hui davantage sur le contrôle de l'inflation en la matière. L'Insee participe par ailleurs à un groupe de travail des directeurs de statistiques sociales sur la modernisation des statistiques sociales. Un consensus semble s'être forgé autour de l'utilisation accrue des données administratives et du recours plus systématique aux *core variables*, voire aux nouvelles technologies permettant d'alléger la charge de collecte (y compris dans l'optique de répondre aux recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi). En

revanche, les directeurs de statistiques sociales se montrent extrêmement réticents à l'idée de mettre en œuvre l'annexe du projet de réorganisation des statistiques sociales d'Eurostat, prévoyant une fusion des enquêtes européennes sur les ménages au sein de l'enquête emploi et du panel SRCV. Une telle fusion risquerait de porter atteinte à la qualité et à la rapidité d'exécution des enquêtes, sans apporter de réelles garanties d'efficience. Eurostat a donc été invité à reconsidérer son projet.

Jean-Pierre DUPORT plaide pour une meilleure transmission des informations collectées à l'ensemble de leurs utilisateurs. Les informations publiques transmises par les associations pourraient ainsi être partagées, plutôt que de devoir être fournies, dossier après dossier.

Jean-Pierre DUPORT suggère par ailleurs de redébattre au sein du Bureau de la stratégie de communication du service statistique public. Il ajoute que le Cnis, à travers son bureau et ses commissions thématiques, pourrait constituer un relais de communication et d'opinion, notamment en cas d'incident tel que celui rencontré avec les statistiques sur le coût du travail.

Patrick DUCHATEAU confirme que les entreprises ne se plaignent pas tant de la charge de collecte que de la redondance de certains questionnements. Il évoque par ailleurs la possibilité que des instituts d'analyse économique puissent avoir accès aux données, au même titre que les chercheurs. Des incidents comme celui rencontré avec les statistiques sur le coût du travail pourraient ainsi être évités.

S'agissant de déterminer des priorités négatives, Patrick DUCHATEAU insiste sur la nécessité d'aborder la question au niveau européen – la plupart des questionnements supplémentaires provenant aujourd'hui de l'Europe, sans marge de manœuvre pour les États membres.

Jean-Philippe COTIS assure que la présidence française de la statistique européenne s'attachera à donner des traductions concrètes à ces réflexions. Il rappelle que les instituts statistiques nationaux ont été interrogés sur les suppressions envisageables. Les pistes de mutualisations à travers le système européen devront être explorées, dans une optique de rationalisation. L'articulation entre demandeurs et financeurs des travaux statistiques devra être reconsidérée. Compte tenu de « l'étranglement budgétaire » subi par certains instituts statistiques nationaux, un principe de réalité devra être appliqué au niveau paneuropéen.

Roxane SILBERMAN estime qu'un débat mériterait d'être ouvert sur la frontière entre chercheurs et instituts d'analyse. Le Réseau Quételet qui est en charge de la diffusion aux chercheurs de nombreuses données issues de la statistique publique se trouve de façon croissante confrontée à la demande de tels instituts.

Jean-Pierre DUPORT considère que cette question ne relève pas du Cnis.

II. Présentation du rapport du groupe de travail sur le microcrédit

Pierre VALENTIN rappelle que le groupe de travail sur le microcrédit a été créé suite à un avis rendu par le Cnis en janvier 2009. Entre juin et septembre 2009, le groupe de travail a été constitué autour d'associations actives dans le domaine du microcrédit, de banques, d'administrations et de la Banque de France. Le mandat du groupe de travail était de recenser et de définir les microcrédits, mais également d'améliorer la connaissance des micro-entreprises (notamment les auto-entrepreneurs). Le microcrédit étant *a priori* destiné aux micro-entreprises, les deux sujets semblaient liés. Il a toutefois été noté que

nombre de micro-entreprises ne se finançaient pas par le microcrédit, voire n'avaient pas recours au crédit.

Pour définir le microcrédit, le groupe de travail s'est appuyé sur plusieurs définitions existantes, sans chercher à construire une définition à la portée normative. Au-delà des enjeux associés à l'extension ou non du périmètre concerné par le soutien des pouvoirs publics, la volonté était de bâtir une définition qui permette un recensement des microcrédits.

En France, l'activité de crédit demeure sévèrement réglementée. Il est ainsi nécessaire d'être un établissement de crédit, agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel, pour proposer des crédits à titre onéreux et habituel. Le microcrédit n'a donc pu se développer qu'à travers des dérogations au monopole bancaire. Celles-ci ont nécessité de définir le microcrédit. Trois associations ont ainsi été autorisées à octroyer des crédits d'un montant maximal de 10 000 euros, à des entreprises de moins de 3 salariés, en création ou en développement (moins de 5 ans d'âge).

En 2004, le G8 s'est appuyé sur les travaux du CGAP (organisme dépendant de la Banque Mondiale) pour produire une définition du microcrédit. L'accent a notamment été mis sur la nécessaire autonomie financière des institutions de microcrédit. A la lecture de cette définition, le groupe de travail a été amené à débattre de la possibilité d'inclure dans sa propre définition le microcrédit à titre gratuit.

La Commission européenne a quant à elle proposé, en 2007, une définition du microcrédit reposant sur un montant maximal de 25 000 euros. Ce plafond supérieur à celui retenu par la réglementation française laisserait supposer qu'au-delà des associations, des établissements de crédit pourraient également octroyer des microcrédits, avec accès à un segment plus élevé.

Le groupe de travail a souhaité adopter une définition relativement proche de la définition européenne, afin de permettre des comparaisons à l'intérieur de l'Union. La notion d'accompagnement du débiteur a également été reprise.

En décembre 2009, l'Inspection générale des finances a précisé que le microcrédit professionnel devait être un prêt à titre onéreux, destiné à financer des créations, des reprises ou le développement d'entreprises de moins de 3 salariés, pour un montant inférieur à 25 000 euros. Cette définition a elle aussi été prise en compte dans la construction d'une définition du microcrédit par le groupe de travail.

Dans un premier temps, le groupe de travail a proposé de définir le microcrédit professionnel comme un prêt à titre onéreux d'un montant inférieur à 25 000 euros, impliquant un accompagnement du débiteur, octroyé par un établissement de crédit ou une association à une entreprise de moins de 5 ans d'âge, employant moins de 10 personnes et réalisant un chiffre d'affaires ou affichant un total de bilan inférieur à 2 millions d'euros. La définition européenne des micro-entreprises a ainsi été reprise pour déterminer le public du microcrédit.

Cette première définition a été fortement discutée, notamment par les associations accordant des prêts d'honneur (à taux zéro et subordonnés aux autres remboursements) aux entreprises ou aux créateurs d'entreprises. Cette activité, portée notamment par l'association France Initiative, est apparue devoir être recensée. Néanmoins, son inclusion dans la définition du microcrédit risquait de créer un écart avec la doctrine internationale prévoyant une autosuffisance au plan financier des institutions de micro-finance. Ces prêts ont finalement été distingués du microcrédit professionnel classique et décrits comme des microcrédits à caractère de fonds propres – c'est-à-dire comme des prêts n'étant pas nécessairement accordés à titre onéreux et ayant le caractère d'un apport en fonds propres.

Pour définir le microcrédit personnel, ayant pour but l'inclusion financière, le retour dans le champ de l'employabilité ou l'amélioration des conditions de vie, le groupe de travail s'est appuyé sur la définition donnée par la loi de création du Fonds de cohésion sociale. Le microcrédit personnel a ainsi été défini comme un crédit d'un montant généralement inférieur à 3 000 euros, d'une durée maximale de 3 ans, destiné à des porteurs d'un projet d'insertion rencontrant des difficultés de financement. La notion d'accompagnement du débiteur a également été reprise – la garantie par le Fonds de cohésion sociale étant soumise à la signature d'une convention entre l'établissement de crédit et une association

d'accompagnement. Il a été recommandé de considérer également comme du microcrédit, les financements garantis par exception par le Fonds de cohésion sociale.

En vue de recenser les microcrédits, il a été proposé d'étendre la collecte trimestrielle de la Banque de France auprès des établissements de crédit. Parallèlement, il a été recommandé que la Banque de France soit également l'organisme de collecte auprès des associations octroyant des microcrédits.

Le champ des micro-entreprises et des auto-entrepreneurs est apparu plus large que le champ du microcrédit. En 2007, les micro-entreprises étaient au nombre de 2,7 millions, pour certaines relativement anciennes, réparties pour l'essentiel dans les secteurs des services aux particuliers, du commerce et de la construction. Elles représentaient ainsi 96 % des entreprises du secteur marchand non agricole. En opérant une focalisation sur la création d'entreprise, des perturbations liées à l'introduction du régime de l'auto-entrepreneur ont été identifiées. Aujourd'hui, plus de 50 % des créations d'entreprises s'effectuent sous le régime de l'auto-entrepreneur. 360 000 auto-entreprises ont ainsi été créées en 2010. Face à ce constat, le groupe de travail a été amené à recommander un retraitement des créations refusées d'auto-entreprises. La part des entreprises ne répondant pas aux critères prévus après le dépôt du formulaire de déclaration a été estimée à 11 % – ces refus n'étant pas nécessairement corrigés par la suite dans le répertoire SIRENE. La mise à jour des déclarations d'activité et la prise en compte des changements de régime la première année ont également été pointées comme des enjeux.

In fine, la principale source d'information sur les auto-entrepreneurs est apparue être le registre de l'ACOSS, utilisé pour opérer un suivi dans le temps. Une enquête de la DGCIS reposant sur ces données a démontré que les auto-entreprises réalisaient un chiffre d'affaires d'environ 920 millions d'euros en 2009, que 23 % d'entre elles servaient à officialiser des activités existantes, que deux tiers d'entre elles avaient été créées par des hommes et que 40 % d'entre elles servaient simplement de complément de revenu. Seuls 5 % des auto-entrepreneurs sont apparus recourir à l'emprunt bancaire ; 2 % sont apparus recourir au microcrédit. L'intersection entre l'activité de microcrédit et l'auto-entreprise ne serait donc pas étendue.

En vue de relier les thèmes du microcrédit et de la connaissance des micro-entreprises, le groupe de travail s'est penché sur le dispositif SINE, interrogeant les entreprises à 3 ans et 5 ans. Le questionnaire de la cohorte 2010 ayant déjà été finalisé, des recommandations ont été formulées en matière d'exploitation, notamment pour analyser l'influence de l'accompagnement. Pour le questionnaire de la cohorte 2013, il a été suggéré de s'intéresser à la pérennité de l'entreprise et à sa situation par rapport au crédit (incidents de paiement, remboursements, etc.), en vue de pouvoir opérer un rapprochement entre le taux de défaut sur les microcrédits et la pérennité des entreprises. Des recommandations ont été émises pour interroger également l'impact de la création d'entreprise sur l'emploi, l'impact de l'accompagnement sur la santé des entreprises, la situation financière des entreprises, ainsi que leur situation vis-à-vis des institutions bancaires et/ou non bancaires.

Le groupe de travail a également repris l'idée d'une enquête sur les entreprises ayant cessé leur activité. L'objectif serait ainsi d'opérer un rapprochement entre le taux de défaillance des entreprises et les résultats des enquêtes SINE. Le rapport de la société France Active Garantie indique qu'à 5 ans, 25 % des entreprises accompagnées ont fait défaut ; au sein de l'enquête publiée par le ministère en charge des PME, portant sur la population générale des entreprises, ce taux atteint 38 %. Une enquête plus détaillée permettrait d'éclairer davantage l'impact de l'accompagnement sur la mortalité des entreprises. Enfin, le groupe de travail a plaidé pour une amélioration de la statistique sur la démographie des entreprises, en vue de résoudre les difficultés introduites dans le recensement des micro-entreprises par le régime de l'auto-entrepreneur (absence d'activité, créations refusées, etc.).

Jean-Pierre DUPORT confirme qu'une médiation a été nécessaire pour aboutir à une définition consensuelle du microcrédit professionnel. Il indique s'être lui-même interrogé sur la différence entre un prêt d'honneur sans intérêt et un prêt à taux zéro. Les seconds étant pris en compte dans les statistiques du logement, il estime que les premiers nécessitent d'être pris en considération dans les statistiques sur le microcrédit.

Jacques FOURNIER salue la grande qualité du rapport, en soulignant que la Banque de France en partage la quasi-totalité des conclusions. Jacques FOURNIER indique que la Banque de France demeure très attachée au développement du microcrédit, ainsi qu'à son accompagnement statistique. Il souligne que ce mode de financement, dans un contexte de croissance du surendettement, a fait ses preuves comme outil peu risqué, bénéficiant au développement économique et social.

En ce qui concerne la définition du microcrédit, il confirme la nécessité de distinguer le microcrédit à connotation sociale du crédit accordé aux TPE. Il met en évidence une différence d'échelle entre les deux phénomènes, en termes de montants, de population concernée et d'encours. Il constate que le rapport met l'accent sur le microcrédit à caractère social et professionnel, plutôt que sur le crédit accordé aux TPE. A cet endroit, la Banque de France souhaiterait que la définition du microcrédit souligne encore davantage l'importance de l'accompagnement du débiteur – ce critère apparaissant plus significatif que le montant maximal. Le seuil des 25 000 euros, supérieur au montant réglementaire de 10 000 euros, ne devrait d'ailleurs pas constituer une barrière, ni un critère de recensement pour la Banque de France. A ce jour, le montant moyen des microcrédits professionnels serait de 5 600 euros ; des prêts complémentaires accordés par les banques peuvent quant à eux atteindre une moyenne de 36 000 euros. Le seuil de 25 000 euros ayant manifestement une signification limitée, Jacques FOURNIER indique que la Banque de France recensera l'ensemble des microcrédits accompagnés. Une segmentation pourra ensuite être opérée, selon ce qui paraîtra approprié aux utilisateurs et en fonction du seuil retenu par le groupe de travail. En procédant ainsi, l'objectif sera également de ne pas entretenir de confusion entre les montants collectés au titre du service central des risques et les crédits aux TPE. Ces derniers, reposant sur des critères de chiffre d'affaires et de bilan, peuvent être supérieurs à 25 000 euros.

Au total, la Banque de France souhaite donc que la définition mette davantage l'accent sur l'accompagnement et, sans remettre en cause à ce stade très avancé des travaux le seuil préconisé par le groupe, qu'elle fasse référence à un montant « généralement » inférieur à 25 000 euros. L'idée serait ainsi d'éviter toute interprétation excessivement normative – la définition devant être transmise au ministre de l'économie et au Parlement.

Jacques FOURNIER confirme que la Banque de France mettra en place une collecte statistique sur le microcrédit. Le processus de recensement donnera lieu à une concertation avec les acteurs de la profession – c'est-à-dire les établissements de crédit, les associations et le Fonds de cohésion sociale. L'idée sera d'éviter la duplication des informations, en s'appuyant le plus possible sur les éléments dont disposent, par nature, les circuits d'accompagnement. Il faudrait en particulier éviter de répéter le reporting assuré par certains établissements de crédit auprès du Fonds de cohésion sociale.

Jean-Pierre DUPORT s'étonne que la Banque de France salue la qualité du rapport, tout en faisant part de son intention de ne pas en appliquer plusieurs propositions essentielles.

Pierre VALENTIN souligne que le groupe de travail s'est attaché à préciser la notion d'accompagnement, afin que cette dimension puisse être prise en compte. S'agissant du seuil de 25 000 euros, il confirme que des montants supérieurs pourront être considérés comme du microcrédit, en particulier les crédits professionnels garantis par le Fonds de cohésion sociale (*via* France Active Garantie). Les dérogations au seuil de 25 000 euros nécessitaient d'être bornées. L'objectif était néanmoins de permettre la prise en compte des microcrédits non couverts par le Fonds de cohésion sociale tels que par exemple ceux garantis à travers le dispositif européen Progress. Aucun mécanisme ne devait être exclu *a priori* de la définition du microcrédit.

Jean-Pierre DUPORT constate que la Banque de France recensera l'ensemble des microcrédits accompagnés, sans considération pour le seuil de 25 000 euros.

Pierre VALENTIN ne voit pas d'objection à ce que la Banque de France réalise une enquête sur un champ plus large, à condition que les résultats puissent être ensuite resegmentés pour correspondre à la définition proposée par le groupe de travail.

Henri CHEYNEL souligne que le microcrédit demeure caractérisé par la notion d'accompagnement, indépendamment des curseurs quantitatifs. Du reste, il souhaite que le dialogue instauré au sein du groupe de travail, sous l'impulsion de Pierre Valentin, ait un impact durable sur les relations entre le monde des banques et celui des associations. Il ajoute que la FBF s'est depuis dotée d'un responsable du microcrédit.

Roxane SILBERMAN demande s'il sera possible de mettre à disposition les comptes rendus de séances du groupe de travail, afin de refléter pleinement la richesse des discussions autour de la définition du microcrédit, dans son articulation avec les définitions administratives. Elle estime par ailleurs que se pose la question de la résistance dans le temps des définitions retenues, dans la mesure où celles-ci sont très liées à une réglementation susceptible d'évoluer. Elle considère qu'une veille nécessiterait donc d'être assurée dans ce domaine.

François-Xavier HUARD insiste sur la nécessité de prendre en compte la diversité des micro-entreprises. Il constate que l'auto-entrepreneuriat libère l'esprit d'entreprise mais pose un certain nombre de difficultés à d'autres entreprises individuelles. Dans ce contexte, la collecte statistique nécessiterait d'apporter davantage de détails sur la nature des entreprises bénéficiant du microcrédit. Le statut d'EIRL mériterait notamment d'être pris en compte. Peu d'entreprises ayant aujourd'hui recours à ce type de financement, une statistique plus détaillée permettrait d'améliorer la communication dans les réseaux. François-Xavier HUARD suggère par ailleurs de suivre le taux de transformation des auto-entreprises, en particulier dans les métiers artisanaux. Il explique que l'auto-entrepreneuriat est souvent perçu comme un « sas », permettant d'évoluer vers un statut différent. L'enjeu serait d'étudier la capacité du microcrédit à constituer un levier pour évoluer vers d'autres statuts d'entreprises. Le développement d'un volume important d'auto-entreprises à vocation pérenne poserait d'autres questions économiques.

Jean-Luc BIACABE souligne que le rapport du groupe de travail laissait entrevoir une amélioration de la connaissance des crédits accordés aux TPE, avec en perspective la fourniture d'éléments susceptibles de répondre aux interrogations concernant la traversée d'un éventuel *credit crunch* durant la crise. Or il constate que la Banque de France entend revenir à une définition plus étroite du microcrédit.

Jean-Luc BIACABE questionne également la notion de microcrédit à caractère de fonds propres. Il estime qu'un crédit remboursable ne saurait être considéré comme un apport en fonds propres.

Jacques FOURNIER indique que la Banque de France est très attachée à la connaissance des crédits accordés aux TPE, en soulignant que les statistiques disponibles ont d'ores et déjà démontré l'absence, en France, d'un *credit crunch* dans le champ des TPE, considéré dans sa globalité.

Jacques FOURNIER confirme par ailleurs que la Banque de France est extrêmement favorable à un recensement du microcrédit à caractère accompagné, tel que le préconise le rapport du groupe de travail. Une collecte statistique spécifique sera mise en place, en concertation avec les parties prenantes. L'enjeu serait d'aboutir à une statistique précise, dont la production ne décourage pas l'octroi du microcrédit.

S'agissant de définir le microcrédit, Jacques FOURNIER souligne que le seuil de 25 000 euros – ne correspondant ni à la définition réglementaire du microcrédit, ni à la pratique observée sur le terrain – ne saurait constituer un plafond absolu. La Banque de France recensera donc l'ensemble des microcrédits accompagnés. Une segmentation pourra ensuite être opérée en fonction des montants.

Jean-Pierre DUPORT observe que le seuil de 25 000 euros correspond néanmoins à une référence européenne.

Pierre VALENTIN ajoute que ce montant a également été retenu par l'IGF.

S'agissant de restituer les débats au sein du groupe de travail, Pierre VALENTIN indique que les comptes rendus ont été repris de manière enrichie dans le rapport. Du reste, il se félicite de l'engagement des institutions concernées dans les travaux du groupe de travail. Il salue également l'apport des rapporteurs.

En ce qui concerne la stabilité des pratiques administratives, Pierre VALENTIN souligne que le microcrédit à caractère personnel garanti par le Fonds de cohésion sociale n'incluait pas, jusqu'à récemment, les emprunteurs figurant au fichier FICP. Le fait de s'appuyer sur des définitions robustes dans la durée, susceptibles d'intégrer les évolutions administratives au fur et à mesure, pourrait donc présenter un intérêt.

S'agissant de distinguer les auto-entrepreneurs et les entrepreneurs individuels, Pierre VALENTIN explique que les seconds, réalisant des chiffres d'affaires plus élevés, devraient avoir davantage recours au microcrédit. Les études de l'ADIE, portant sur les crédits de moins de 10 000 euros, permettent déjà d'étudier ce phénomène.

Pour ce qui est du champ du microcrédit, Pierre VALENTIN insiste sur l'apport des définitions de l'IGF et de la Commission européenne. Il ajoute que la notion d'accompagnement réduit encore le champ considéré. Cette dimension a du reste été difficile à cerner, notamment au niveau des banques. D'après les chiffres remontés par le Crédit Coopératif, 20 à 25 % des microcrédits feraient l'objet d'un véritable accompagnement.

Pierre VALENTIN précise qu'aucun désaccord ne subsiste entre le groupe de travail et la Banque de France. Il salue à cette occasion l'implication de Daniel Gabrielli dans la construction du rapport. Une collecte générale devrait être assurée, dont les résultats pourront être segmentés selon différents critères. Un groupe de travail permettra à la Banque de France et aux banques d'envisager la mise en œuvre des recommandations du rapport. Des ajustements à la marge pourront être proposés.

Pour ce qui est du microcrédit à caractère de fonds propres, Pierre VALENTIN explique qu'il est classique de considérer, dans le passif d'une entreprise, une zone intermédiaire de prêts subordonnés ayant un caractère de fonds propres. Les prêts d'honneur ainsi enregistrés ne sont remboursés que lorsque les autres dettes s'avèrent remboursables.

Jean-Pierre DUPORT indique que la Commission « système financier et financement de l'économie » se réunira le 8 avril 2011 pour statuer sur le rapport. Celui-ci sera ensuite proposé à l'approbation formelle du Bureau lors de la réunion du mois de juin 2011. Il appartiendra à la DSE de l'Insee de s'emparer du suivi de l'évolution des auto-entrepreneurs vers d'autres statuts.

III. Présentation du rapport du groupe de travail sur la diffusion des données du recensement de la population

Jean-Pierre DUPORT excuse l'absence du président du groupe de travail, Marcel Belliot. Il invite Marie-Hélène Boulidard à présenter les conclusions du groupe de travail, en qualité de rapporteur.

Marie-Hélène BOULIDARD souligne que les travaux du groupe, initiés en septembre 2009, se sont inscrits dans le prolongement de travaux antérieurs, réalisés dans le cadre du Cnis. Elle évoque

notamment un rapport datant de février 2004 sur l'évaluation de la diffusion des résultats du recensement de 1999, un rapport datant de décembre 2005 sur l'utilisation et la diffusion des données produites par le recensement, ainsi que les travaux d'un sous-groupe de travail antérieurs à la création du groupe de travail. Ces travaux ont conduit à orienter l'élaboration du plan de diffusion des résultats du recensement de la population.

Le mandat du groupe de travail était d'examiner, *a posteriori*, la pertinence du dispositif de diffusion, au regard des besoins des utilisateurs, en vue de formuler des propositions d'évolution. Il s'agissait également d'analyser le dispositif d'accompagnement et d'appropriation des résultats, en termes d'outils (documentation, métadonnées, etc.) et de structures (directions régionales de l'Insee, associations d'élus, etc.)

Le groupe de travail s'est penché sur les deux premières vagues de diffusion des résultats du recensement – c'est-à-dire sur les données millésimées 2006 et 2007, diffusées respectivement au second semestre 2009 et au second semestre 2010. Une enquête de satisfaction en ligne a par ailleurs été réalisée en juillet 2010 par l'Insee, à la demande du président du groupe de travail. L'exploitation des 1 000 premières réponses d'internautes a permis de confirmer l'existence d'une marge de progrès, moins sur le contenu de l'offre (jugée riche et intéressante) que sur l'accès aux données et la lisibilité de la structuration de l'offre de données.

Le groupe de travail a émis un total de 48 recommandations. Chacune s'est vue attribuer un rang de priorité, traduisant son intérêt et non sa faisabilité. Les priorités en termes de faisabilité devront être appréciées par l'Insee – l'Institut ayant en charge de mettre en œuvre les propositions. Le groupe de travail s'est du reste félicité de la réactivité de l'Insee qui, ayant pris part aux travaux, a déjà pris en compte un certain nombre de recommandations, en prévision de la diffusion des données millésimées 2008 à partir de juillet 2011.

Les recommandations du groupe de travail ont été structurées autour de deux grands axes : améliorer le contenu de l'offre au regard des besoins exprimés ; faciliter l'appropriation de l'offre par tous les utilisateurs en développant l'interactivité du site (en termes d'accès aux données, de lien entre données et métadonnées et d'accès à la documentation).

En vue d'améliorer le contenu de l'offre, le groupe de travail a proposé, à travers sa recommandation n°10, de créer un quatrième niveau d'accès géographique dans les tableaux détaillés, encore plus détaillé que les trois niveaux actuels (agrégé, semi-agrégé ou détaillé), pour la France entière et pour les régions (en fonction des possibilités offertes par la qualité statistique des données).

Le groupe de travail a également suggéré, à travers sa recommandation n°11, de développer l'offre de données mobilisables comme références pour des comparaisons spatiales. Des besoins fondamentaux ont été exprimés par les utilisateurs en la matière. Des indicateurs pourraient être fournis de manière prioritaire pour les EPCI (communautés de communes, communautés urbaines et communautés d'agglomérations). Des éléments pourraient également être communiqués par strates démographiques de communes. A ce jour, des données sont disponibles concernant les EPCI, après saisie du nom et/ou du code de l'établissement ciblé. L'EPCI n'est cependant pas proposé systématiquement parmi les niveaux géographiques accessibles. Or l'EPCI constitue un échelon véritablement pertinent pour les utilisateurs locaux. Le groupe de travail a donc proposé, à travers sa recommandation n°18, de faire de l'EPCI un niveau d'affichage systématique.

L'enquête de satisfaction réalisée auprès des internautes a permis de déterminer le profil des utilisateurs du site du recensement. Les résultats ont montré que 7 utilisateurs sur 10 étaient des professionnels (collectivités territoriales, administration centrale, entreprises et chercheurs). Près de la moitié des utilisateurs interrogés n'ont consulté le site que pendant une durée inférieure à 30 secondes. Un quart d'entre eux l'ont consulté entre 30 secondes et 5 minutes ; un quart l'ont consulté plus de 5 minutes. Les utilisateurs non experts et non familiers ont ainsi semblé nombreux. Une fois l'offre découverte et appropriée, les niveaux de satisfaction des internautes quant au contenu sont apparus satisfaisants.

En vue d'améliorer la lisibilité de la structuration de l'offre, le groupe de travail a estimé opportun de développer l'interactivité du site, tant pour l'accès aux données que pour l'accès à la documentation. L'objectif serait de guider pas à pas l'internaute non expert et non familier, à travers un questionnaire. Un accès plus rapide et plus direct serait conservé par ailleurs pour les utilisateurs experts et familiers.

A travers sa recommandation n°16, le groupe de travail a proposé d'introduire une logique de recherche multicritère (géographique, thématique, datée et par type de produit), en rupture avec le mode d'accès initial par type de produit uniquement (avec des appellations n'ayant pas nécessairement de sens pour tous les utilisateurs). L'Insee a déjà proposé des avancées dans ce domaine. L'offre 2008 devrait ainsi mettre davantage en évidence la recherche géographique et thématique.

A travers sa recommandation n°22, le groupe de travail a estimé qu'il conviendrait également, dans le cadre de la recherche multicritère, de permettre la sélection d'un territoire de référence, dont les résultats s'afficheraient simultanément à ceux du territoire étudié.

A travers sa recommandation n°20, le groupe de travail a plaidé pour un rapprochement entre le site du recensement et le volet cartographique du site dédié aux statistiques locales. L'idée serait ainsi de faciliter l'accès aux visualisations cartographiques, pour permettre, depuis le site du recensement, le choix d'indicateurs cartographiés à illustrer.

A travers sa recommandation n°31, le groupe de travail a proposé d'assurer un rapprochement entre les données et les métadonnées, à travers un affichage dynamique et interactif de définitions littérales simples des concepts rencontrés. Des liens hypertextes vers les fiches de définition pourront être activés. Une alerte pourrait par ailleurs être apportée sur les évolutions conceptuelles par rapport au recensement de 1999, avec un rappel des précautions à prendre en matière d'interprétation (lien vers fiches conseils correspondantes).

A travers sa recommandation n°32, le groupe de travail a suggéré de réinvestir la proposition n°13 du rapport Giblin de décembre 2005, portant sur la qualité des données. Il s'agirait ainsi d'afficher la précision des résultats, le cas échéant à travers un code couleur intuitif (rouge ou orange pour les données les plus fragiles). Idéalement, des intervalles de confiance nécessiteraient de pouvoir être calculés en ligne, pour un ensemble de données sur un territoire étudié.

A travers sa recommandation n°44, le groupe de travail a estimé qu'il serait opportun d'étendre la diffusion infra-communale à façon (DIAF). Le service DIAF ouvrira ses portes en juillet 2011 pour fournir des prestations sur mesure aux organismes ayant une mission de service public, conformément aux dispositions de l'arrêté de la Cnil de juillet 2007. Ce service pourrait être rendu également accessible aux entreprises et aux chercheurs, pour une batterie d'indicateurs clés, sur des zonages spécifiques de plus de 1 000 logements.

Le groupe de travail propose aujourd'hui au Cnis d'engager une nouvelle démarche globale d'évaluation de la diffusion des résultats du recensement en 2014, à l'issue du premier cycle quinquennal de diffusion. D'ici là, des rencontres de travail pourraient être organisées sur des points méthodologiques sensibles ou présentant un intérêt particulier pour les utilisateurs et experts déjà représentés au sein du groupe de travail.

Jean-Pierre DUPORT rappelle la volonté du Cnis d'assurer la mise en œuvre des rapports produits.

Roxane SILBERMAN se félicite du travail réalisé. Il sera nécessaire cependant de savoir comment l'Insee pourra reprendre les propositions du rapport. Elle signale par ailleurs la présence en annexe d'une note rédigée par Alexandre Kych, membre du réseau Quételet ayant participé au groupe de travail (avec Edmond Préteceille, autre représentant des chercheurs). Cette note dont une partie concerne l'évolution de l'offre pour l'ensemble des utilisateurs, comporte un point plus spécifique sur la question des PSM à façon. La note indique qu'une très grande partie de la demande des chercheurs sur ce type de produits ne semble plus pouvoir être satisfaite sauf à passer par le CASD ce qui semble difficile pour des

demandes très limitées pour lesquelles la procédure CASD paraît lourde. Roxane Silberman rappelle à ce sujet qu'une seconde lettre a également été adressée par Edmond Préteceille au Président du Cnis, revenant sur les difficultés persistantes rencontrées par les chercheurs pour accéder aux données du recensement.

Jean-Pierre DUPORT salue la précision des recommandations du groupe de travail, ainsi que l'effort de priorisation des mesures. Il adresse ses remerciements à Marie-Hélène Bouldard ainsi qu'à Philippe Clairet, co-rapporteurs du groupe de travail. Il indique par ailleurs que le courrier adressé par Edmond Préteceille sera transmis au Secrétaire général du Cnis et au Directeur de la diffusion de l'Insee.

Jean-Claude FRECON revient sur la recommandation n°11 du rapport. Il confirme que nombre d'élus locaux, de responsables associatifs et de chefs d'entreprises souhaiteraient aujourd'hui pouvoir disposer de statistiques au niveau des communautés, dans l'optique d'opérer des comparaisons. Actuellement, la géographie des communautés n'est cependant pas figée, contrairement à celle des départements et des cantons. La réforme récemment votée par le Parlement devrait entraîner d'autres transformations de la carte de l'intercommunalité dans les deux ans à venir. Lorsque cette géographie sera stabilisée, l'échelon intercommunal devra être pris en compte dans le cadre de la diffusion des résultats du recensement. A ce jour, les productions à l'échelle intercommunale ne pourraient être que datées et ne permettraient pas d'accompagner l'évolution des périmètres pour autoriser un suivi des variables dans le temps.

Jean-Pierre DUPORT confirme que la recommandation n°11 ne pourra être mise en œuvre de manière systématique qu'une fois la cartographie des EPCI finalisée.

Jean-Claude FRECON précise que le schéma préfectoral devrait être livré en fin d'année 2011, pour une mise en place de la nouvelle cartographie au 1^{er} juillet 2013.

Pierre AUDIBERT assure que des informations datées sur les EPCI peuvent aujourd'hui être obtenues sur le site de l'Insee. Les données correspondent aux contours des EPCI au 1^{er} janvier de l'année de référence géographique qui concerne tous les échelons de la diffusion des résultats du recensement. Lors de la diffusion en juillet n, c'est donc la géographie connue au 1^{er} janvier n-1. Pour les communes appartenant à un EPCI dont le nom n'a pas de rapport avec celui de la commune, un fléchage a été introduit. En revanche, aucune diffusion d'indicateurs pour tous les EPCI dans un même tableau, permettant aisément les comparaisons, n'a encore été mise en place comme elle l'est pour les régions et les départements. Les travaux du groupe de travail permettront des améliorations en ce sens.

Pierre AUDIBERT indique que l'Insee étudiera la faisabilité des propositions du groupe de travail, en se félicitant qu'elles aient déjà été priorisées. Un classement des priorités sera établi, à partir d'un croisement systématique entre l'intérêt et la faisabilité des propositions. L'Insee ayant anticipé la publication des conclusions du groupe de travail, 11 propositions seront prises en compte, dès juillet 2011, pour la diffusion des résultats de 2008.

Pierre AUDIBERT estime que la diffusion du recensement pourrait constituer un « laboratoire » pour l'organisation future du site de l'Insee. L'idée d'une distinction entre les utilisateurs occasionnels (« touristes ou honnêtes hommes ») et les utilisateurs professionnels pourrait être reprise. Il s'agirait ainsi de satisfaire deux types de besoins, dans un contexte d'explosion du volume de données à diffuser.

L'Insee travaille par ailleurs au développement d'un « facilitateur », pour permettre aux utilisateurs de choisir le territoire de référence auquel ils souhaitent se comparer.

Pierre AUDIBERT ajoute que l'Insee a tenu compte des demandes exprimées par les chercheurs concernant les tableaux sur mesure. Alexandre Kych ayant estimé que les critères utilisés pour appliquer la règle du secret statistique étaient trop stricts, une réflexion sera menée pour développer la diffusion en

direction des chercheurs dans de meilleures conditions. Du reste, Pierre AUDIBERT souligne que les chercheurs ont bénéficié dernièrement d'un certain nombre d'évolutions en matière de diffusion de l'information, à travers le CASD, les fichiers de production et de recherche, etc. L'extension aux chercheurs de l'accès au service DIAF dépendra, quant à elle, des discussions menées avec la Cnil.

Roxane SILBERMAN reconnaît volontiers que les chercheurs ont bénéficié d'avancées importantes avec la création du CASD. Néanmoins, elle insiste sur cette question de l'accès aux données fines du recensement, qui sont nécessaires pour les travaux en matière de ségrégation spatiale, un enjeu essentiel, en France comme en Europe. Or l'accès via le CASD et le Comité du secret statistique paraissent un circuit peu adapté à nombre de travaux de recherche dans ce domaine qui ne nécessitent souvent que quelques tables descriptives.

Jean-Pierre DUPORT indique qu'une réponse sera apportée par écrit à Edmond Prêteceille. Une réunion de travail avec l'Insee sera organisée auparavant.

Le rapport du groupe de travail sur la diffusion des données du recensement de la population est approuvé par le Bureau du Cnis.

IV. Présentation du mandat du groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement de la population

En préambule, **Jean-Pierre DUPORT** propose de renouveler le mandat de Jean-Claude Frécon à la présidence de la CNERP. Il excuse également l'absence de Chantal Cases.

La nomination de Jean-Claude Frécon à la présidence de la CNERP est renouvelée.

Jean-Claude FRECON fait observer que le questionnaire du recensement de la population n'a pas évolué depuis 2004, excepté à la marge, dans une optique d'harmonisation avec des normes internationales. Pour permettre des comparaisons dans le temps, une stabilité du questionnement est ainsi requise. Dans le cadre du nouveau recensement, reposant sur des cycles de cinq ans, il apparaît également nécessaire que les changements n'interviennent pas dans une échelle de temps inférieure à cinq ans, au risque de compromettre l'exhaustivité du questionnement. Une modification du questionnaire pourrait donc intervenir en 2014, après deux cycles complets de recensement. L'enjeu d'une modification du questionnaire serait de tenir compte des évolutions de la société, de la demande sociale et de l'apport des ressources statistiques complémentaires. Si le recensement a longtemps constitué la seule source statistique locale, de plus en plus d'informations sur les territoires sont apportées par les sources administratives, dont la qualité et la disponibilité augmentent.

L'évolution du questionnaire du recensement de la population pourrait permettre un ajustement de la mesure de l'emploi et du chômage, pour se rapprocher des définitions internationales. Des questions sur l'origine des parents pourraient par ailleurs être introduites, en privilégiant une approche rigoureusement statistique. Le questionnement pourrait être étendu aux thèmes de la dépendance et de la qualité du logement.

Des contraintes fortes devront toutefois être prises en compte. La stabilité des résultats dans le temps et dans l'espace devra être préservée. Dans cette optique, la redéfinition de la cartographie de l'intercommunalité devra notamment être prise en compte. La taille totale et la densité du questionnaire ne pourront pas être remises en cause – si bien que tout ajout de question devra être compensé par la suppression d'une autre. Le questionnaire étant rempli à plus de 90 % par les enquêtés eux-mêmes, les questions devront demeurer simples, claires et compréhensibles par tous. Des impératifs en matière

d'harmonisation internationale devront également être pris en compte. Certaines thèmes ou modalités de réponse seront ainsi imposés. Toute modification de la liste des thèmes du recensement devra du reste donner lieu à une modification du décret pris en Conseil d'État. Les modifications devront donc être proposées suffisamment en amont pour permettre la mise en œuvre de la procédure de validation par le Conseil d'État et le lancement d'une série d'expérimentations. Le groupe de travail devra donc rendre ses conclusions avant le mois de juin 2012.

L'actuel questionnaire du recensement a été construit en 2000, par un groupe de travail présidé par François Héran, alors directeur de l'INED. Les rapporteurs du groupe de travail étaient Guy Desplanques, chef du département de la démographie à l'Insee et Pierre Muller, directeur régional de l'Insee en Lorraine – l'un exerçant une responsabilité centrale et l'autre une responsabilité régionale. Le rapport du groupe de travail, publié en février 2001, est aujourd'hui consultable sur le site du Cnis. Une période de test a ensuite été engagée, avant finalisation du contenu du questionnaire en fin d'année 2001.

Le mandat du nouveau groupe de travail serait de proposer des modifications dans le questionnaire du recensement, en réponse à certaines évolutions de la société, qui tiennent compte de l'apport des autres sources statistiques, tant au niveau national qu'au niveau local, et soient cohérentes avec les impératifs techniques des enquêtes de recensement. L'ensemble des utilisateurs des données du recensement devra être consultés.

Le groupe de travail serait co-présidé par Jean-Claude Frécon, en sa qualité de président de la CNERP et Chantal Cases, en sa qualité de directrice de l'INED et co-présidente de la CNERP. Les rapporteurs en seraient François Clanché, chef du département de la démographie de l'Insee et Pascal Oger, directeur régional de l'Insee en Picardie – l'un exerçant une responsabilité centrale et l'autre une responsabilité régionale.

Jean-Claude FRECON ajoute qu'en 2000, le groupe de travail chargé de construire le questionnaire du recensement de la population était composé de près de 120 personnalités. Par souci d'efficacité, il suggère de constituer aujourd'hui un groupe de travail plus restreint, chargé de procéder à des auditions. Il s'agirait ainsi d'entendre tous les acteurs concernés par le recensement de la population. Le groupe de travail pourrait quant à lui être composé d'une quinzaine de membres, parmi lesquels : des spécialistes de l'analyse statistique des territoires, des représentants des collectivités territoriales habitués à l'usage des travaux statistiques, ainsi que des spécialistes des thèmes traditionnels du recensement (démographie, emploi, formation, logement, transport, etc.).

Jean-Pierre DUPORT approuve le principe d'un groupe de travail restreint, chargé de procéder à des auditions. Il fait également état d'une remarque transmise par Benoît Robin sur le projet de mandat du groupe de travail. Ce dernier a fait part de l'adhésion de la CGT-FO au projet de faire évoluer la mesure de l'emploi et du chômage pour se rapprocher des définitions internationales. La CFT-FO sera par ailleurs vigilante quant à l'introduction de questions sur l'origine des parents, dont le groupe de travail débattrait.

Roxane SILBERMAN s'interroge sur l'opportunité de faire référence, dans le mandat du groupe de travail, à une impossibilité de faire évoluer la taille totale du questionnaire – la densité du questionnaire ayant par ailleurs atteint un niveau maximal. Elle explique que, dans le cadre des travaux menés en 2000-2001, la contrainte de ce format de 4 pages a conduit à refermer d'emblée la porte entrouverte pour un certain nombre de questionnements, portant notamment sur la qualité du logement, l'emploi, le chômage, etc. De nombreuses propositions dans ces domaines se sont heurtées à cette contrainte quelque peu « franco-française » du format de 4 pages. Elle signale que les formats adoptés pour les recensements dans le monde varient fortement, certains étant bien plus longs qu'un 4 pages. Roxane SILBERMAN souligne que cette contrainte du 4 pages jointe à celle induite par le codage de la PCS qui demande la collecte de nombre d'informations occupant une large place du questionnaire laisse une place extrêmement faible pour des évolutions. Elle estime donc que cette contrainte du 4 pages, posée a priori dans le mandat du groupe de travail pourrait réduire la capacité de celui-ci à proposer des améliorations.

Denis DURAND indique n'avoir aucune objection concernant la méthode de travail proposée par Jean-Claude Frécon. Il insiste cependant sur la nécessité de couvrir, à travers les auditions, l'ensemble des parties prenantes, dont les organisations syndicales et les associations ayant pu s'exprimer sur le thème de la collecte d'informations concernant les individus. L'enjeu de la concertation serait d'éviter une remise en cause de la participation de la population à l'enquête de recensement. Du reste, Denis DURAND s'interroge sur la définition exacte de l'origine des parents. Il évoque de possibles résonnances sociales, biologiques et ethniques à cette notion.

Jean-Pierre DUPORT craint qu'un questionnaire de plus de 4 pages s'avère difficile à administrer. Il évoque néanmoins la possibilité de réaborder cette question.

Stéfan LOLLIVIER précise que l'origine des parents fait référence à leur origine géographique. Il confirme par ailleurs que davantage de données administratives sont aujourd'hui utilisées à des fins de publication. Il mentionne des travaux publiés récemment sur le PACS, à des niveaux géographiques extrêmement fins, sans qu'aucun questionnaire ne figure sur ce thème dans le recensement de la population. Il souligne que la catégorie socioprofessionnelle est désormais accessible à travers les DADS. Le statut matrimonial légal, quant à lui, pourrait être obtenu à travers les données administratives fiscales. Dans ce contexte, le recensement de la population pourrait être repensé dans le sens d'une meilleure cohérence entre les sources.

Jean-Claude FRECON assure que l'introduction de questions sur l'origine des parents sera discutée. L'objectif serait de connaître le lieu de naissance et la nationalité des parents, en vue notamment de répondre aux attentes des élus. Les dérives potentielles dans l'utilisation de telles données (non nominatives) devront être envisagées.

Jean-Claude FRECON confirme par ailleurs la nécessité de préserver l'acceptabilité du questionnaire par la population. L'assurance devra être apportée d'une absence de lien entre le recensement de la population et l'administration fiscale. La longueur du document constituera également un enjeu. Un questionnaire trop long, trop dense ou trop complexe risquerait de conduire à des résultats plus aléatoires. La discussion demeurera néanmoins ouverte. L'inclusion de questions supplémentaires sur la qualité du logement, l'emploi et le chômage devra être examinée au regard des contraintes exposées.

En termes de méthode, Jean-Claude FRECON indique que tous les membres du Bureau du Cnis, ainsi que les présidents de commissions du Cnis, seront auditionnés par le groupe de travail.

Jean-Pierre DUPORT propose qu'un point soit fait sur l'avancée des travaux lors de la réunion de décembre 2011 du Bureau du Cnis. La liste des personnalités auditionnées pourra alors être discutée. S'agissant des questions sur l'origine des parents, Jean-Pierre DUPORT suggère de faire référence, dans le texte du mandat, au pays de naissance et à la nationalité des parents.

Le projet de mandat du groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement de la population est approuvé par le Bureau du Cnis.

V. Bilan détaillé 2010 du programme de travail de la statistique publique

Dalila VIENNE souligne que le bilan du programme de travail de la statistique publique est présenté pour la deuxième année seulement. L'exercice est donc encore en rodage.

S'agissant de rendre compte de la façon dont la statistique publique a répondu aux attentes exprimées par le Cnis, un suivi des avis des différentes commissions a été opéré. Un point a été fait sur le sujet par le Président du Cnis dans le cadre de son audition par l'Autorité de la statistique publique, le 16 décembre 2010. Malgré un bilan globalement satisfaisant, un certain nombre de difficultés ont été pointées, en lien notamment avec le suivi des trajectoires (scolaires, professionnelles, chômage/emploi, etc.), la connaissance des tensions sur le marché du travail et la compréhension des effets de la mondialisation sur l'économie.

Un tableau général des activités de la statistique publique en 2010 a également été dressé. Parmi les informations nouvellement diffusées (inédites ou présentées de manière innovante), ont été mis en perspective : les résultats de l'enquête TeO portant sur les discriminations, les premiers résultats produits par le dispositif Esane, ainsi que les premiers indicateurs de développement durable accompagnant la stratégie nationale de développement durable.

Au-delà de la diffusion, un panorama des productions de la statistique publique en 2010 a été réalisé. Plus de la moitié des enquêtes servent aujourd'hui à alimenter la statistique européenne. Néanmoins, seules 16 % des enquêtes sont apparues totalement ou partiellement contraintes, du point de vue du questionnaire, par un règlement européen. Une marge de manœuvre a ainsi été mise en évidence, s'agissant d'adapter les questionnaires aux besoins nationaux. 60 % des enquêtes conservent par ailleurs un caractère répétitif (mensuel, trimestriel ou annuel) et existent depuis plus de 5 ans, en particulier dans le domaine de la statistique d'entreprises. Le fait que 40 % des enquêtes puissent aborder des thèmes nouveaux ou récents implique que certaines enquêtes répétitives disparaissent (sans nécessairement faire l'objet d'un suivi).

Un recensement des opérations basées sur des sources administratives a également été réalisé à partir des programmes de travail soumis par les producteurs. A ce stade, ce recensement n'a fait l'objet d'aucune analyse. Nombre d'informations thématiques sont néanmoins apparues reposer sur des sources administratives, dans tous les domaines.

En dernier lieu, un bilan des activités par commission thématique a été produit, mettant en lumière les enquêtes nouvelles, répétitives ou occasionnelles, ainsi que les opérations statistiques liées.

Dalila VIENNE fait savoir que toutes les remarques formulées concernant le précédent bilan n'ont pu être prises en compte. Le Secrétariat général du Cnis s'est attaché à fournir une information plus précise sur les enquêtes, les opérations et les exploitations de sources administratives. Il semblait ainsi opportun de stabiliser le système d'information portant sur la production. Dans la forme, des progrès ont été réalisés. Le document demeure néanmoins un outil de travail interne et ne saurait être considéré, à ce jour, comme un outil de communication.

Dalila VIENNE indique que les informations reprises dans le document devront être vérifiées par les producteurs. Une validation formelle pourrait donc intervenir lors de la réunion du Bureau du mois de juin 2011.

Charles EL NOUTY s'étonne que seules 16 % des enquêtes soient contraintes par un règlement européen. Il constate que, dans le domaine de la statistique d'entreprises, les marges de manœuvre demeurent extrêmement réduites vis-à-vis d'un grand nombre d'enquêtes.

Jacques FOURNIER revient sur le point 1.3 du document. Il indique que la Banque de France diffusera prochainement un tableau de bord plus fourni sur le thème des crédits aux PME. Il ajoute que les résultats des *stress tests* qui seront publiés prochainement apporteront des éléments de réponse concernant la solvabilité et la liquidité du système bancaire.

Roxane SILBERMAN propose de représenter, dans le bilan des travaux par commission, l'état d'avancement des sujets, par un code couleur pour faciliter la lecture.

François VINCENT s'interroge sur la prise en compte des enquêtes susceptibles de concerner plusieurs commissions thématiques. Il insiste également sur la nécessité de compléter et de préciser le tableau des sigles. Il aborde par ailleurs la question de la définition du partenariat entre les notaires et l'Insee.

Jean-Pierre DUPORT rappelle que la loi fait aujourd'hui référence aux statistiques des notaires, en reconnaissant à ces derniers une mission de service public.

Dalila VIENNE explique que le chiffre de 16 % d'enquêtes contraintes par un règlement européen correspond à une moyenne. Un tableau en page 16 du document détaille ensuite les réponses apportées par les producteurs concernant la part de leurs enquêtes totalement ou partiellement contraintes par des règlements européens. Dans le domaine de la statistique d'entreprises, le pourcentage d'enquêtes totalement ou partiellement contraintes atteindrait 16 % ; 56 % des enquêtes serviraient à répondre à un règlement européen, sans pour autant être contraintes dans le questionnaire.

Jean-Marc BEGUIN évoque une possible ambiguïté autour du terme « entièrement contrainte ». Cet intitulé pourrait renvoyer à une situation dans laquelle le questionnaire se trouve inclus dans le règlement européen. Or les règlements européens font généralement référence à des variables requises, sans précision concernant les conditions de leur collecte.

Jean-Luc BIACABE observe que les demandes européennes présentent malgré tout une utilité. Il cite notamment en exemple les enquêtes de conjoncture.

Jean-Marc BEGUIN souligne qu'en l'occurrence, les enquêtes de conjoncture ne sont encadrées par aucun règlement européen.

Charles EL NOUTY évoque le risque que, dans un contexte fortement contraint par les demandes européennes, les PME ne bénéficient pas d'une couverture statistique suffisante – la comparaison entre les PME à l'échelle européenne demeurant plus complexe. Il estime qu'une enquête sur les PME pourrait donc être réalisée.

Dalila VIENNE suggère de réaborder la question du caractère statistique des résultats des *stress tests* dans le cadre de la commission « système financier et financement de l'économie ». S'agissant de produire un état d'avancement des sujets au sein des commissions thématiques, elle précise que ce travail est mené au sein du secrétariat du Cnis, dans le cadre de la préparation du bilan annuel.

Jean-Pierre DUPORT doute que le bilan annuel, ayant vocation à être publié sur le site du Cnis, doive inclure un état d'avancement des sujets au sein des commissions. En revanche, il confirme la nécessité de mener cette réflexion au sein du Bureau. Il constate que des éléments ont du reste été fournis par son intervention devant l'Autorité de la statistique publique.

Dalila VIENNE explique que pour résoudre les problématiques de frontières entre les commissions thématiques, les opérations ont été classées en fonction de la commission leur ayant accordé un avis d'opportunité.

Jean-Pierre DUPORT considère qu'un système d'information nécessiterait d'être mis en place concernant les enquêtes répétitives abandonnées.

Dans le domaine de la statistique d'entreprises, **Jean-Marc BEGUIN** mentionne l'abandon, au cours des 3 ou 4 dernières années, de l'enquête mensuelle dans le commerce et les services, de l'enquête trimestrielle sur les produits, les charges et les actifs, ainsi que de l'enquête annuelle d'entreprise dans l'industrie.

Dans le domaine des statistiques sociales, **Stéfan LOLLIVIER** mentionne la suppression de l'enquête COLTER. Du reste, il explique que la suppression d'une enquête n'implique pas nécessairement un arrêt de la fourniture des informations correspondantes – d'autres méthodes pouvant avoir été mobilisées.

Jean-Pierre DUPORT rappelle que l'actualité et le programme à moyen terme du Cnis ont également été présentés devant le CESE. Il évoque la possibilité de maintenir le dialogue avec cette instance, le cas échéant par l'intermédiaire de Denis Durand, seul membre du Cnis aujourd'hui membre du CESE. La production d'un document de synthèse à destination du grand public pourrait par ailleurs être envisagée, notamment pour rendre compte de la mise en œuvre des orientations du Cnis. Le bilan annuel sera quant à lui approuvé par le Bureau du Cnis lors de la réunion du mois de juin 2011.

Jean-Luc BIACABE suggère d'actualiser le document, en vue notamment de faire état du dialogue instauré avec la DGFIP.

VI. Activités prévisionnelles du Cnis sur 2011

Philippe CUNEO confirme qu'un tableau récapitulatif a été communiqué.

Jean-Pierre DUPORT rappelle l'interrogation de Benoît Robin sur l'absence de considération pour les questions ayant trait aux revenus.

Philippe CUNEO indique que les suites du rapport Quinet seront discutées.

Jean-Pierre DUPORT s'engage à transmettre cette remarque au président de la commission.

Philippe CUNEO précise que le premier groupe de travail relevant de la commission « démographie et questions sociales » traitera séparément le suivi des recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi et le suivi des demandes exprimées par le Comedd.

Jean-Pierre DUPORT estime que la présentation synthétique des activités prévisionnelles du Cnis devrait permettre à chacune des commissions thématiques de porter un regard sur les travaux des commissions voisines. Il se félicite qu'une vision transversale puisse ainsi être produite.

VII. Questions diverses

Jean-Pierre DUPORT indique qu'il continuera à signaler les manifestations concernant la statistique publique, telles que le colloque statistique intersyndical du 30 mars 2011.

Roxane SILBERMAN attire l'attention sur les risques pesant sur la participation française à l'enquête européenne SHARE consacrée au vieillissement, après le désengagement de l'Insee. Elle souligne qu'en dépit d'un avis favorable, l'enquête n'a pas été retenue dans le cadre du premier appel à projets pour les équipements d'excellence (EQUIPEX). Elle réaffirme l'importance d'une participation française à cette enquête, en rappelant le souhait exprimé par le Cnis de suivre la phase de transition actuelle du fait du désengagement de l'Insee.

Jean-Philippe COTIS rappelle que l'implication de l'Insee dans la réalisation de cette enquête constituait un particularisme.

Roxane SILBERMAN insiste sur la nécessité d'assurer une transition, dans un système français au sein duquel la statistique publique occupe historiquement une place particulière en France couvrant de très larges domaines couvert dans d'autres pays par le monde académique. Une évolution vers une participation plus forte du monde académique à la production de grandes enquêtes représentatives est tout à fait souhaitable et nécessaire. Le contexte budgétaire difficile qui est actuellement tout autant celui de la recherche doit cependant être pris en compte. Elle constate en tout cas qu'à ce jour, les mécanismes ne sont pas en place pour garantir la participation française à l'enquête SHARE.

Jean-Philippe COTIS prend note de l'inquiétude exprimée.

Conclusion

Jean-Pierre DUPORT remercie l'ensemble des participants.